

Consultation publique

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-739

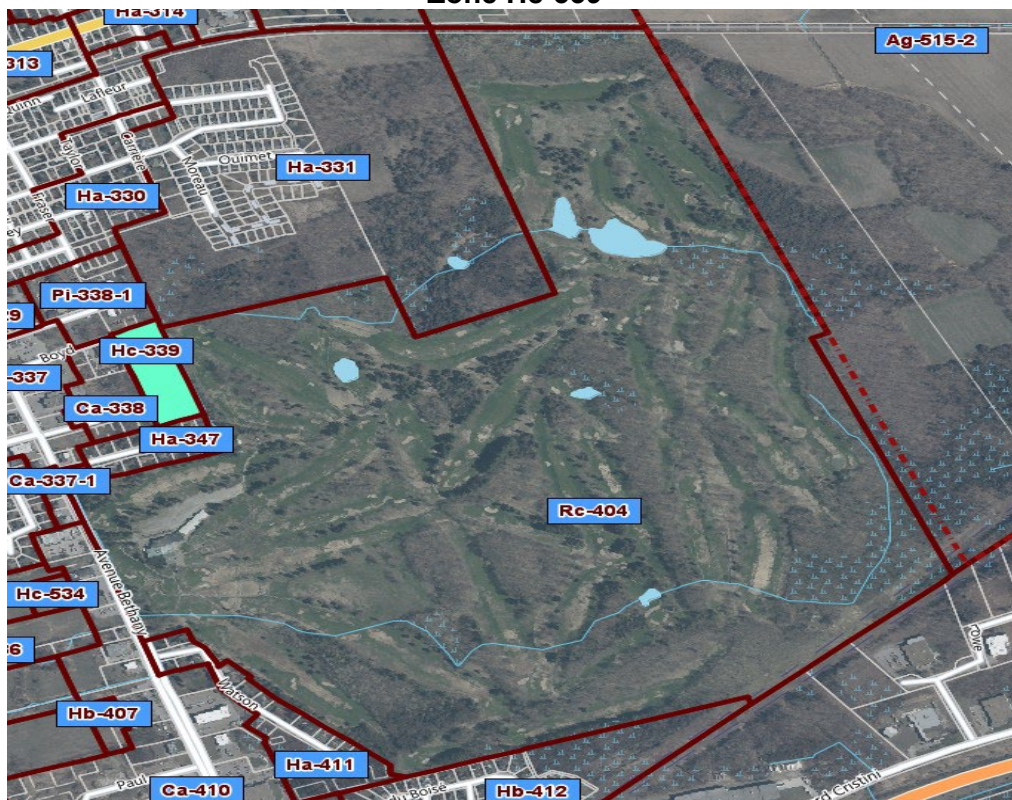
Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone Hc-339 et de créer les zones Cv-317-1 et Ca-410-3** » et tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 8 septembre 2026 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but de :

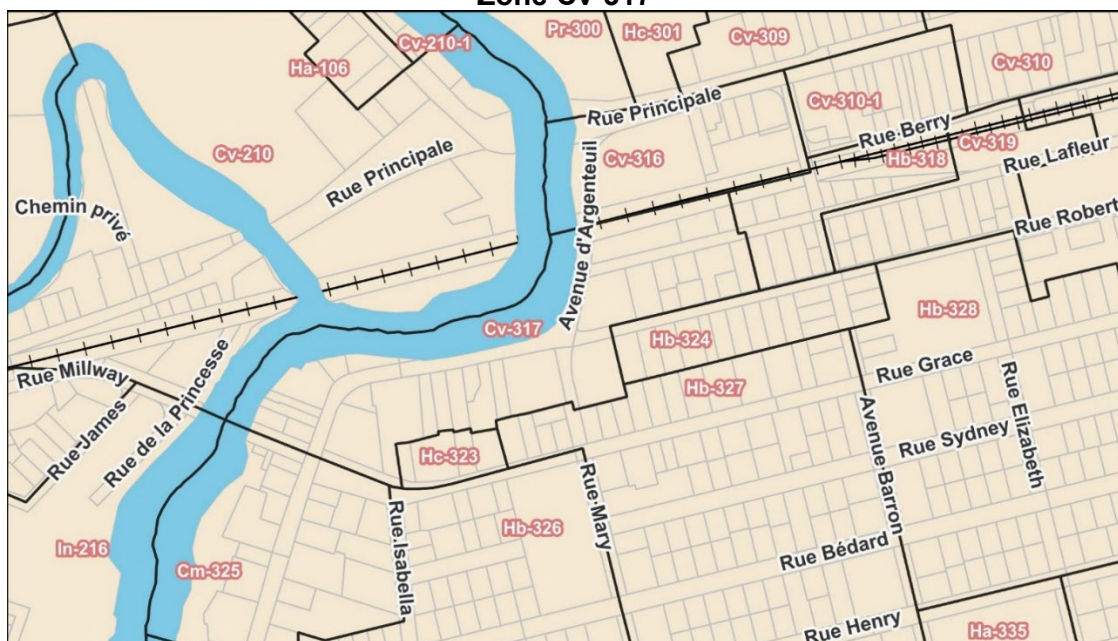
- Réduire la hauteur des immeubles permis dans la zone Hc-339, passant de 6 étages à 3 et demi. Une note indique également que, dans le cas d'un toit plat, la hauteur peut être de 4 étages;
- Réduire la hauteur des immeubles permis dans la zone Hc-339, passant de 25 mètres à 15 mètres;
- Retirer le nombre minimal de logements à l'hectare;
- Créer une nouvelle zone Cv-317-1 permettant des immeubles d'une hauteur de 3 étages alors que, dans la zone Cv-317 les bâtiments d'une hauteur de 5 étages sont permis;
- Créer une nouvelle zone Ca-410-3 permettant des immeubles d'une hauteur de 4 étages alors que, dans la zone Ca-410 les bâtiments d'une hauteur de 6 étages sont permis.

Les limites des zones Hc-339, Cv-317, Cv-317-1, Ca-410 et Ca-410-3 sont indiquées sur la carte ci-dessous :

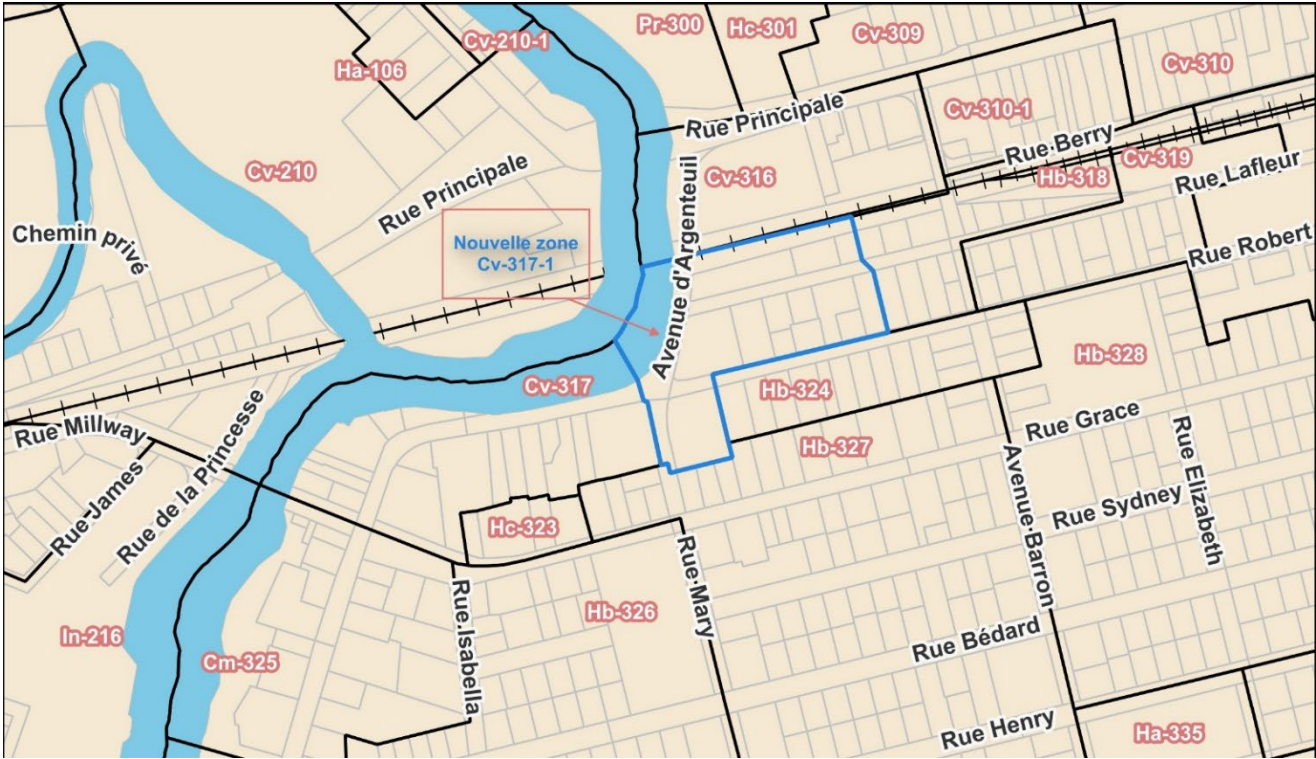
Zone Hc-339



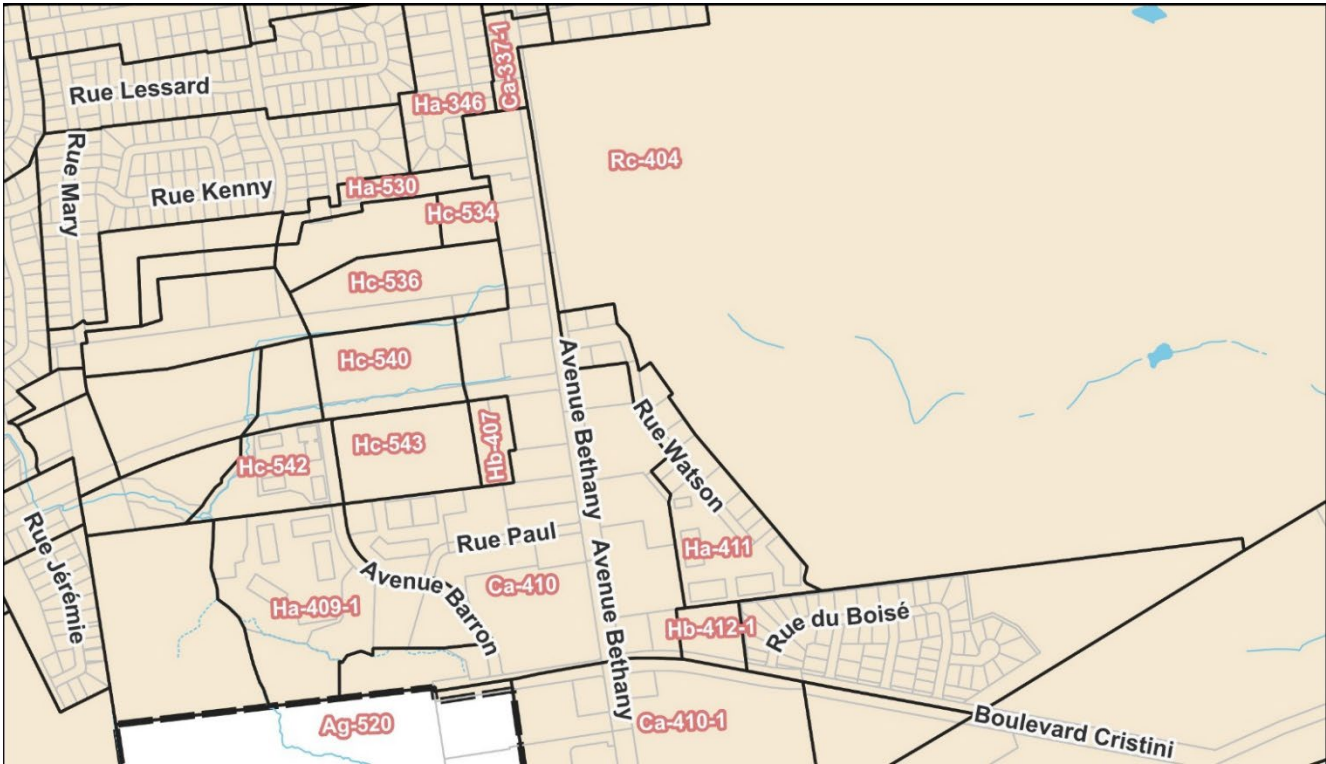
Zone Cv-317



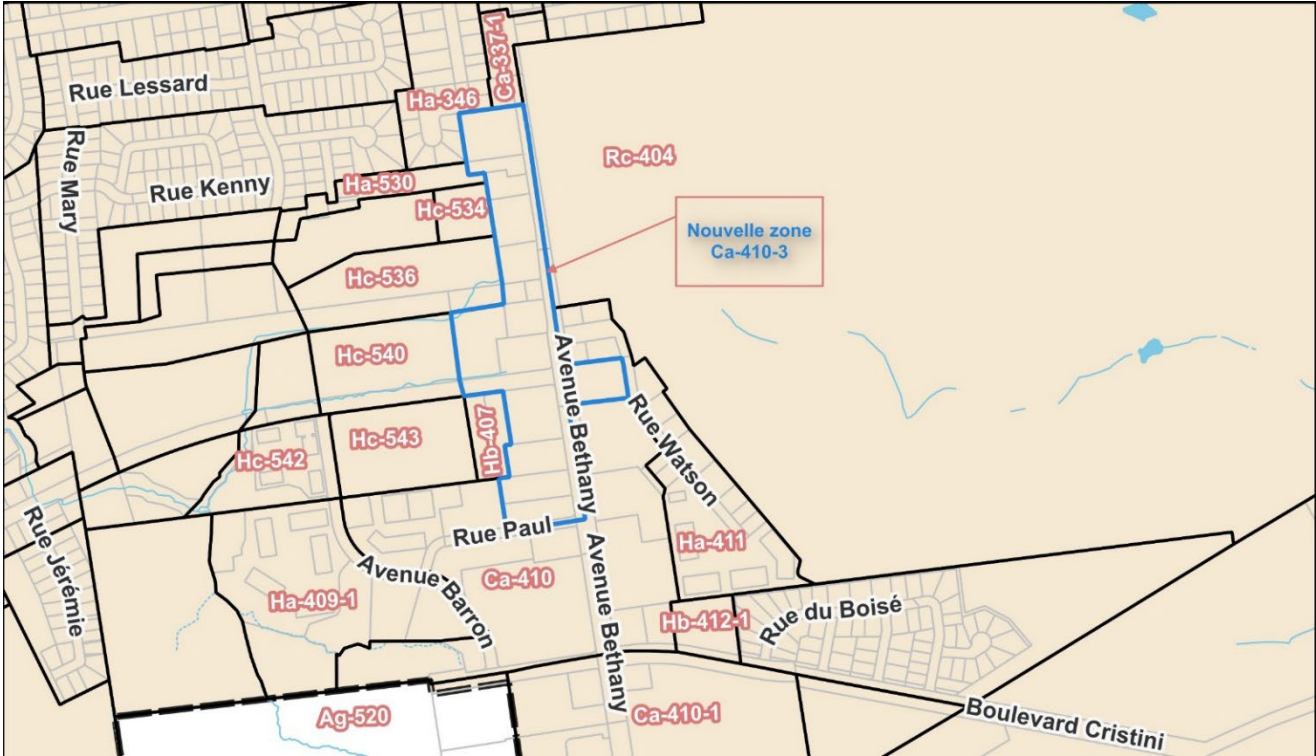
Zone Cv-317-1



Zone Ca-410



Zone Ca-410-3



Cette modification est une initiative du Conseil municipal.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle des zones concernées est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au www.lachute.ca (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 25 août 2026
(U-2026.44)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information: 450 562-3781, ext. 7211.